

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Type de produit chimique : Mélange  
 Nom commercial du produit : Mr. PROPRE Nettoyant Multi-Usages (Gel Liquide Concentré) Citrons d'été  
 Code du produit : PA00181659

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public  
 Fonction ou Catégorie d'usage : Agents détergents/lavants et additifs

#### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai Aulagnier – 92665 Asnières Cedex

Tel. 01.40.88.55.11 fax : 01.40.88.58.58  
 frconsumers@custhelp.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Num. d'appel d'urgence N° d'appel d'urgence Orfila : 01 45 42 59 59

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Texte complet des phrases H, voir sous section 16.

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger : -  
 Phrases R : Non classé comme dangereux selon les critères de la directive 67/548/CEE et/ou directive 1999/45/CE  
 Phrases-S : S2 - Conserver hors de la portée des enfants.

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucune présence de substances PBT et vPvB.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
C9-11 Pareth-n	(n° CAS) 68439-46-3 (Numéro CE) Polymer	5 - 10	Xn; R22 Xi; R41
Sodium Dodecylbenzenesulfonate	(n° CAS) 68411-30-3 (Numéro CE) 268-356-1	1 - 5	Xn; R22 Xi; R41 Xi; R38
Lauramine Oxide	(n° CAS) 70592-80-2 (Numéro CE) 274-687-2	1 - 5	Xi; R41 Xi; R38 N; R50
Butyloctanol	(n° CAS) 3913-02-8 (Numéro CE) 223-470-0	< 1	N; R50

# Mr. PROPRES Nettoyant Multi-Usages (Gel Liquide Concentré) Citrons d'été

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
C9-11 Pareth-n	(n° CAS) 68439-46-3 (Numéro CE) Polymer	5 - 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318
Sodium Dodecylbenzenesulfonate	(n° CAS) 68411-30-3 (Numéro CE) 268-356-1	1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318
Lauramine Oxide	(n° CAS) 70592-80-2 (Numéro CE) 274-687-2	1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411
Butyloctanol	(n° CAS) 3913-02-8 (Numéro CE) 223-470-0	< 1	Aquatic Acute 1, H400

Texte complet des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : En cas de développement de symptômes: aller à l'air libre et ventiler la pièce suspecte. Troubles respiratoires: consulter un médecin/service médical.
- Premiers soins après contact avec la peau : En cas de développement de symptômes: rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Conduire la victime chez un médecin si l'irritation persiste.
- Premiers soins après ingestion : Ne rien donner, sauf un peu d'eau à boire. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin/service médical.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : Peut provoquer de l'irritation ou des symptômes de type asthme.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Usage pendant une longue période peut causer irritation.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Peut provoquer une légère irritation.
- Symptômes/lésions après ingestion : Douleurs gastrointestinales.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir la section 4.1.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés : poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2).

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Aucun danger d'incendie. Non combustible.
- Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.
- Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.
- Protection en cas d'incendie : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Produits de consommation éliminés par les égouts après utilisation. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour rétention : Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se ferme.
- Procédés de nettoyage : Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment. Quantités importantes: pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

# Mr. PROPRES Nettoyant Multi-Usages (Gel Liquide Concentré) Citrons d'été

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux sections 8 et 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Voir la section 10.  
Produits incompatibles : Voir la section 10.  
Matériaux incompatibles : Non applicable.  
Stockage en commun : Non applicable.  
Lieu de stockage : Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agents détergents/lavants et additifs.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Non requise dans les conditions normales d'utilisation.  
Protection des mains : Non applicable.  
Protection des yeux : Non applicable.  
Protection de la peau et du corps : Non applicable.  
Protection des voies respiratoires : Non applicable.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide  
Apparence : Liquide.  
Couleur : Coloré.  
Odeur : plaisante (parfum).  
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible  
pH : 10.3  
Point de fusion : Non mesuré.  
Point de congélation : Aucune donnée disponible  
Point d'ébullition : Non mesuré.  
Point éclair :  $\geq 60$  °C  
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Non mesuré.  
Flammabilité (solide, gaz) : Ininflammable.  
Limites explosives : Le produit n'est pas explosif  
Pression de la vapeur : Non mesuré.  
Densité relative de la vapeur à 20 °C : Non mesuré.  
Densité relative : Aucune donnée disponible  
Densité : 1018 g/l  
Solubilité : Soluble dans l'eau.  
Log Pow : Aucune donnée disponible  
Température d'auto-inflammation : Non mesuré.  
Température de décomposition : Non mesuré.  
Viscosité : 255 cP

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

# Mr. PROPRE Nettoyant Multi-Usages (Gel Liquide Concentré) Citrons d'été

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir la section 10.1 Réactivité.

### 10.4. Conditions à éviter

Non requise dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.5. Matières incompatibles

Non applicable.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune sous utilisation normale.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets et symptômes indésirables : Toxicité aiguë: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Carcinogénité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Corrosivité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Toxicité pour la reproduction: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Sensibilisation: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Toxicité à doses répétées: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Mutagénicité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Irritation: sur base des données de préparation et des principes d'extrapolation, les critères ne sont pas atteints.

Autres informations : Voies d'exposition possibles: peau et yeux. Informations sur les effets: voir section 4.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Aucun effet indésirable connu sur le fonctionnement des sites de traitement des eaux en utilisation normale. Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

#### W4C SPEEDO liquid gel LEMON

Résultats de l'évaluation PBT

Aucune présence de substances PBT et vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Aucun autre effet connu.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : L'élimination doit se faire conformément à la législation régionale.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

Non applicable

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

# Mr. PROPRES Nettoyant Multi-Usages (Gel Liquide Concentré) Citrons d'été

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 14.5. Risques environnementaux

Non applicable

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 15.1.2. Directives nationales

code EURAL

: 20 01 29\*

CESIO Phrases recommandées

: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relative aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

## SECTION 16: Autres informations

Raison de la révision de la fiche de données de sécurité :

Conseils de formation : Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V

Textes des phrases R-,H- et EUH::

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale) Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosion et irritation de la peau Catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R36	Irritant pour les yeux.
R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant
Xn	Nocif

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.